

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION n° 80-13 du 11 JUIN 1980

PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION n° 79-15
DU 28 NOVEMBRE 1979 RELATIVE A L'APPROBATION DU
BUDGET 1980 DE L'AGENCE.

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie"

DELIBERE,

ARTICLE PREMIER.

L'Article V de la délibération n° 79-15 du 28 Novembre 1979 portant approbation du budget 1980 de l'Agence est annulé et remplacé par l'Article V nouveau ainsi conçu :

Article V nouveau : "pour les mêmes limites que ci-dessus, le Directeur de l'Agence est autorisé à :

- passer toutes conventions pour la réalisation des interventions inscrites au tableau général ;
- apporter toutes modifications à la sous-répartition des crédits de paiement figurant au tableau des études".

ARTICLE SECOND.

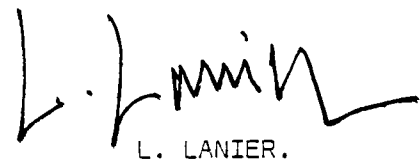
Cette modification sera applicable à partir du 29 Août 1980

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



C. LEFROU

Le Président
du Conseil d'Administration



L. LANIER.

